



# BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de € 285 000 000  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 MARS 2015

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2015.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

<u>Catégories de créances</u>	<u>Encours</u>
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	28,970 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	<b>28,970 M€</b>

<b>Types de contreparties</b>	<b>Encours</b>
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	28,970 M€
-autres	0 M€
	<b>28,970 M€</b>

<b>Types de garanties</b>	<b>Encours</b>
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6,735 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	22,235 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	<b>28,970 M€</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 mars 2015. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4,860 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1,875 M€
	<b>6,735 M€</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	16,990 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	5,246 M€
	<b>22,235 M€</b>

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	2
1995	0 M€	26
1996	2 M€	189
1997	9 M€	770
1998	21 M€	1,279
1999	43 M€	1,977
2000	44 M€	1,747
2001	79 M€	2,448
2002	111 M€	2,883
2003	375 M€	7,871
2004	664 M€	10,276
2005	885 M€	12,502
2006	914 M€	11,164
2007	736 M€	8,431
2008	525 M€	6,368
2009	405 M€	5,203
2010	627 M€	5,548
2011	521 M€	4,743
2012	319 M€	2,395
2013	273 M€	1,802
2014	178 M€	1,125
2015	3 M€	25
	<b>6,735 M€</b>	<b>88,775</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	13 M€
1997	0 M€	20 M€
1998	1 M€	57 M€
1999	2 M€	80 M€
2000	7 M€	229 M€
2001	21 M€	732 M€
2002	46 M€	1,301 M€
2003	326 M€	8,857 M€
2004	586 M€	11,955 M€
2005	995 M€	17,848 M€
2006	1,202 M€	19,725 M€
2007	1,131 M€	15,168 M€
2008	1,062 M€	14,393 M€
2009	2,075 M€	24,976 M€
2010	4,625 M€	45,484 M€
2011	2,915 M€	32,145 M€
2012	1,891 M€	18,879 M€
2013	3,484 M€	31,327 M€
2014	1,808 M€	15,971 M€
2015	57 M€	585 M€
	<b>22,235 M€</b>	<b>259,745</b>

#### 4) Répartition selon la durée résiduelle :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	1,073
1	33 M€	3,754
2	67 M€	4,060
3	119 M€	4,744
4	171 M€	5,239
5	214 M€	4,931
6	261 M€	5,051
7	281 M€	4,912
8	348 M€	5,258
9	386 M€	5,180
10	460 M€	5,376
11	554 M€	6,134
12	560 M€	5,917
13	496 M€	4,914
14	481 M€	4,606
15	448 M€	4,232
16	331 M€	2,899
17	298 M€	2,275
18	289 M€	2,017
19	268 M€	1,832
20	229 M€	1,477
21	146 M€	1,007
22	111 M€	709
23	86 M€	530
24	42 M€	297
25	20 M€	128
26	17 M€	127
27	9 M€	69
28	3 M€	19
29	1 M€	6
30	1 M€	2
	<b>6,735 M€</b>	<b>88,775</b>

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	10 M€	3,196
1	84 M€	9,237
2	175 M€	9,602
3	312 M€	11,366
4	468 M€	13,185
5	720 M€	15,725
6	1,006 M€	17,855
7	1,069 M€	16,720
8	1,251 M€	16,929
9	1,295 M€	15,671
10	1,582 M€	16,891
11	1,436 M€	14,695
12	1,466 M€	13,932
13	1,775 M€	14,783
14	1,680 M€	13,257
15	1,392 M€	10,542
16	1,195 M€	9,207
17	1,332 M€	9,643
18	995 M€	6,840
19	755 M€	5,265
20	908 M€	6,050
21	781 M€	5,227
22	302 M€	2,148
23	127 M€	859
24	96 M€	684
25	16 M€	140
26	4 M€	59
27	2 M€	32
28	0 M€	3 M€
29	0 M€	2 M€
30	0 M€	0 M€
	<b>22,235 M€</b>	<b>259,745</b>

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, et que sa notation long terme actuelle est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

## II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2015, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

## III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 mars 2015.

## IV – Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2015, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 8 965 150.59 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas S.A, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
15-avr.-15	15	275,000,000
10-avr.-15	10	50,000,000
		<b>325,000,000</b>

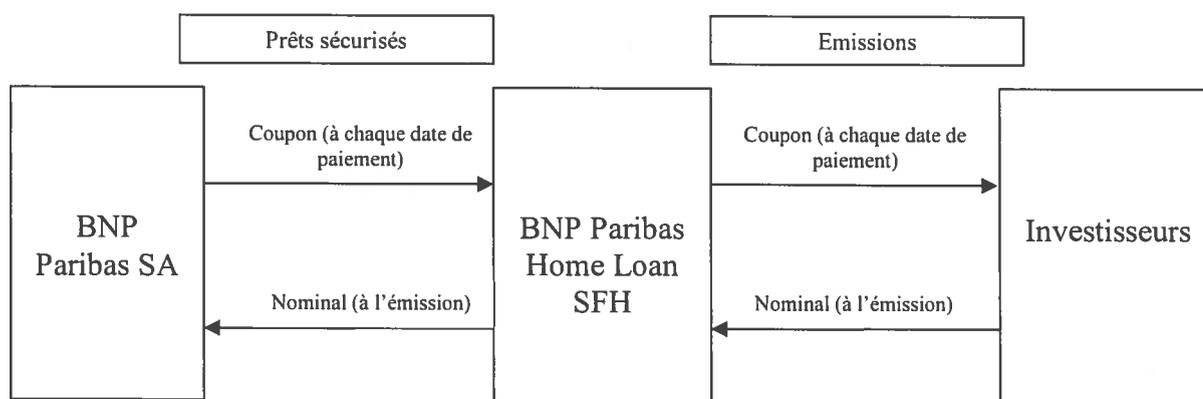
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 620 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 1 jour.

## V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 9.49 % (taux annualisé).

## VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

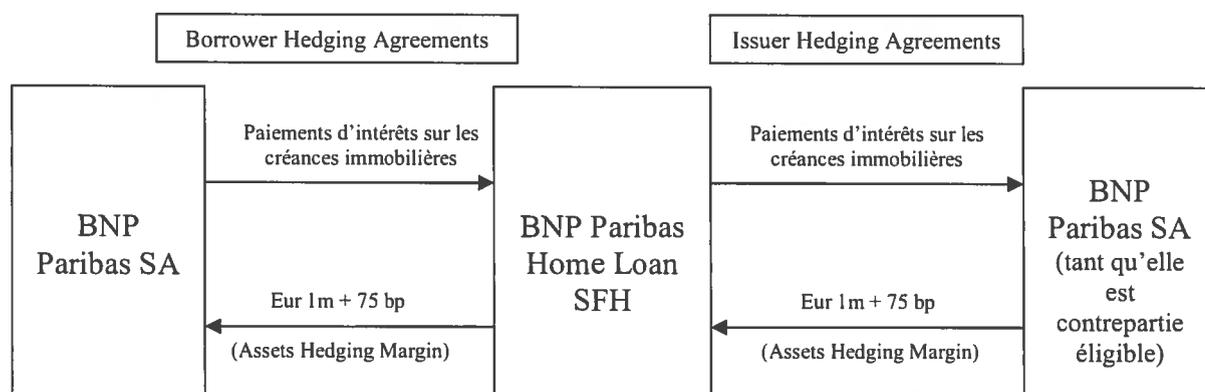
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : BNP Paribas est aujourd'hui notée A-1 (court terme) / A+ (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A+ (long terme) par Fitch Ratings, les niveaux de notation minimum exigés

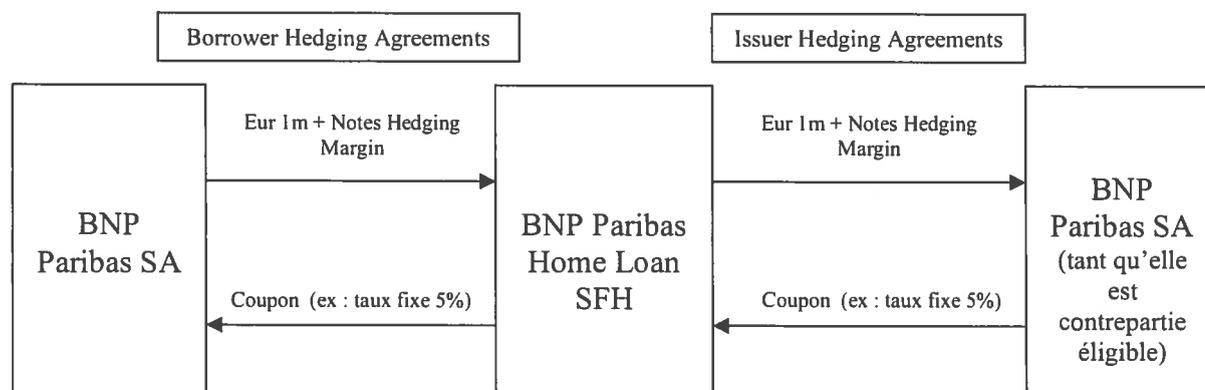
étant de A-1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch Ratings. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux, donc d'au moins 2 notchs, il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou alors remplacer (ou faire garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Une combinaison de ces deux techniques (remplacement/garantie et collatéral) est parfois nécessaire. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important (en deçà de BBB+, soit d'au moins 4 notchs), BNP Paribas devra impérativement être remplacée ou garantie par une contrepartie éligible pour maintenir les niveaux de notation actuels des covered bonds (AAA/AAA).

Des swaps miroirs des premiers swaps, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

### Swap d'actif



### Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 mars 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 151 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.05% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

## VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 mars 2015, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	2,587,214,143.33	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 1,590,731,124.39
Flux des placements à 28 jours	1,944,984,872.22	Paievements d'intérêts des emprunts subordonnés	179,989.17
<b>Flux prévisionnel de l'actif (A)</b>	<b>4,532,199,015.56</b>	<b>Flux prévisionnel du passif (B)</b>	<b>- 1,590,551,135.22</b>
<b>Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)</b>		<b>2,941,647,880.34</b>	

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 587 214 143.33 euros.
- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 1 944 984 872.22 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à -1 590 551 135.22 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 2 941 647 880.34 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 12 mai 2015,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Sonia Georges'.

---

**Mme. Sonia GEORGES**  
**Directrice Générale déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH**